

Procès-verbal du Conseil d'administration du 5 octobre 2018

Les membres du conseil d'administration de l'association MEMORAP se sont réunis à AgroSup Dijon, le 5 octobre 2018, de 16h à 17h, sur convocation de la secrétaire, après le séminaire MEMORAP.

Etaient présents : Michel HUBER, Roland JUSSIAU, Edgar LEBLANC, Alain MARCOUX, Florent MARGUIER, Louis MONTMEAS, Marie-Odile NOUVELOT, Jacqueline ROGEON

Absents excusés : M.Roche Bruyn, directeur général d'Agrosup Dijon qui a donné pouvoir de le représenter à Florent Marguier, Michel BOULET et Michel MEAILLE

L'ordre du jour a été rappelé par le Président

1. Bilan des adhésions 2018

Le nombre des adhésions est de 19 à ce jour.

Le solde du compte de l'association était de 578€ au 01.08.2018.

2. Le point sur les activités du 2^o semestre 2018

- Le bureau MEMORAP s'est réuni six fois depuis l'assemblée générale du 22 mars 2018, les 5 avril, 3 mai, 13 juin, 28 juin, 11 et 29 septembre pour mettre en œuvre les actions décidées par l'AG : piloter la rédaction de l'ouvrage « Mémoire et histoire de l'INRAP », organiser un séminaire de travail et la célébration du cinquantenaire de l'INRAP, conclure une convention de partenariat avec ASD.
- Le catalogage des archives n'a pas progressé depuis 2016, faute de pouvoir faire appel à un archiviste stagiaire, la formation en mastère d'archiviste ayant été supprimée à l'université de Bourgogne-Franche Comté. Cependant les bulletins et documents INRAP ont été catalogués par Mediadoc pendant l'été pour en faciliter l'accès et leur numérisation est prévue dès que le financement sera obtenu.
- La rédaction de la convention entre MEMORAP et ASD a abouti après d'ultimes ajustements proposés par les juristes d'ASD, en ce qui concerne l'accès aux archives de MEMORAP à caractère privé et la composition des membres de l'association MEMORAP.
- Il a été convenu de demander à celles et ceux qui ont déposé (ou déposeront) des archives personnelles relatives à leur activité à l'INRAP, d'en faire un inventaire précis et de formuler précisément les conditions de communicabilité et de propriété à ces documents. A cet effet le responsable de Mediadoc devra mettre à disposition un formulaire sur le modèle de la HAL.
- Il a été convenu de modifier l'article 5 des statuts de l'association comme suit :

Article 5 - Composition

L'association est composée de :

- *membres actifs, désireux de coopérer aux buts de l'association et agréés par le bureau. Ils s'acquittent d'une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale ;*
- *membres d'honneur, sollicités par le bureau en raison de leur contribution éminente aux buts de l'association ;*
- *membre de droit : ~~le responsable de Mediadoc~~, le directeur d'AgroSup Dijon ou son représentant*

- Une convention d'application renouvelable devra être établie annuellement pour préciser les moyens mis à disposition de l'association par ASD:accès aux locaux, réunions, téléphone, reprographie etc.
- Un numéro de SIRET a été attribué à l'association pour lui permettre de solliciter des subventions.

La convention de partenariat et la modification de l'article 5 du statut de l'association sont adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration.

3. Le projet d'activité 2019

- La priorité de MEMORAP pour 2019 est d'achever la rédaction de l'ouvrage « mémoire et histoire de l'INRAP ». Jacqueline Rogeon et R.Jussiau, coordinateurs de ce projet, sont mandatés pour entrer en contact avec Educagri -Edition pour discuter du format de l'ouvrage qui pourrait comporter 200 pages avec 420000 caractères et des productions qui pourraient y être associées : ebook, Mooc, liens avec le blog MEMORAP, etc.
- Deuxième priorité, la numérisation des bulletins et documents INRAP pour y donner accès. Mandat est donné au Bureau pour étudier avec le responsable de Medidoc et la MSH les conditions de réalisation de ce projet (devis MSH, recherche de subventions etc.)
- Un **nouveau séminaire de travail sera organisé les 29 et 30 mars 2019** pour discuter des caractéristiques organisationnelles et des représentations de l'INRAP, à partir de la première ébauche de la 3° partie de l'ouvrage.
- La question d'une journée d'étude à l'automne autour de la représentation de l'INRAP chez ses anciens partenaires reste en suspens, de même que celle des actions susceptibles d'accompagner le lancement de l'ouvrage en 2020. Il en sera rediscuté à l'occasion de la prochaine assemblée générale fin mars 2019. Des contacts devront être pris avec Eduter et la DGER d'ici là pour voir si de telles actions peuvent s'inscrire dans le cadre du dispositif national d'appui à l'innovation dans l'enseignement agricole.

Prochain bureau MEMORAP le 9 octobre 2018.

Prochaine assemblée générale le 29 mars 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h00, pour laisser place à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire pour valider la modification de l'article 5 des statuts de MEMORAP.

Le président de séance

R.Jussiau

La secrétaire de séance

M.O.Nouvelot